
CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussignée, Mme Oyo N'DORO, agissant en qualité de Directrice des ressources humaines de la société INTERSEC, certifie que :

Monsieur Jérôme MIGNE,
demeurant [REDACTED]

a travaillé au sein de l'entreprise Intersec SA du 01^{er} Octobre 2012 au 19 juin 2015 en qualité d'Ingénieur Recherche et Développement.

Portabilité des droits

En application de l'article L. 911-8 du code de la sécurité sociale, Monsieur Jérôme MIGNE bénéficie de la portabilité au titre des garanties frais de santé et prévoyance.

La durée de cette portabilité est de 12 mois pour les frais de santé à compter de la date de cessation du contrat de travail.

En application de l'article 14 de l'ANI du 11 janvier 2008 et ses avenants, Monsieur Jérôme MIGNE bénéficie de la portabilité au titre des garanties prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès).

La durée de cette portabilité est de 9 mois à compter de la date de cessation du contrat de travail.

Monsieur Jérôme MIGNE reconnaît avoir reçu les notices d'information du contrat d'assurance de groupe N° 22531112000 (frais de santé) et N°2282267830000 (prévoyance).

Monsieur Jérôme MIGNE nous quitte le 19 juin 2015, libre de tout engagement.

Jérôme MIGNE



Oyo N'DORO
DRH

INTERSEC S.A.
Département Ressources Humaines
Tour W - 102 Terrasse Boieldieu
92085 Paris La Défense Cedex
P +33 1 55 70 33 33 / F + 33 1 55 70 33 32
Siret 479 898 561 00044